

Liste d'aptitude des agrégés

Instruction du 12/12/2024 relative à la liste d'aptitude des agrégés

DPE

Affaire suivie par : Sylvie Troussel

Tél : 01 57 05 60 85

Mél : ce.dpe@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les enseignants du 2D

*s/c des chefs d'établissement du second degré, Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux, Mesdames et
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale enseignements techniques – enseignements généraux*

annexes :

- annexe 1 – Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés*
-

Dans l'attente de la parution de la note de service ministérielle relative au calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2025 d'avancement de grade et de corps des personnels du second degré, et de la circulaire académique correspondante, la présente note a pour objet de vous informer des dates de candidature et des modalités relatives à l'accès au corps des professeurs agrégés par la voie de la liste d'aptitude.

La campagne repose sur un acte de candidature que l'agent devra engager individuellement. Les candidatures et la constitution des dossiers se feront exclusivement via internet par l'outil de gestion « I-Prof », à l'adresse suivante (que l'enseignant soit affecté dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur) :

<https://portail.ac-creteil.fr/iprof/ServletIprof>
du jeudi 2 janvier au jeudi 23 janvier 2025 inclus.

La validation du CV et de la lettre de motivation est impérative. **Sans cette validation, la candidature ne sera pas prise en considération.**

En cas de difficultés pour accéder à I-Prof, les candidats ont la possibilité de consulter la page d'information : https://cumul.ac-creteil.fr/iprof/auto_depannage_iprof.php. Pour les problèmes de connexion qui resteraient sans solution après la lecture des recommandations indiquées sur le site, les candidats sont invités à contacter **au plus tard le jeudi 16 janvier 2025** le service DPE 4 du rectorat à l'adresse suivante : actesco.dpe@ac-creteil.fr. **Aucune demande ne pourra être étudiée après cette date.**

**Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines
Signé
David BERAHA**